



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

DÉCISION N°2023 – 01

**CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS) DE LEVALLOIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE
PARQUET N°2201600002**

Nomenclature 5.8

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de Procédure pénale et notamment, l'article 80-3,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article R.123-21

VU la délibération n°24 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du C.C.A.S portant élection du Vice-président du CCAS,

VU la délibération n°25 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du C.C.A.S portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du C.C.A.S au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement, au Vice-président et notamment son alinéa 7,

VU la plainte déposée par la Vice-présidente du CCAS à l'encontre d'un usager ayant eu des comportements inadaptés se traduisant notamment par des invectives, des menaces et des troubles à l'ordre public dans les locaux municipaux,

VU l'avis d'audience notifié par le Tribunal judiciaire de Nanterre sous la référence Parquet n°2201600002 au représentant du CCAS, en sa qualité de victime, l'informant de la tenue d'une audience qui se déroulera le vendredi 21 avril 2023,

CONSIDÉRANT le souhait du CCAS de Levallois de se constituer partie civile et d'assurer la défense de ses intérêts dans le cadre de cette procédure,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De constituer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois partie civile dans le cadre de cette procédure sous les références susvisées, auprès du Tribunal judiciaire de Nanterre.

ARTICLE 2 : Dans ce cadre, le Cabinet IDEO demeure en charge du suivi de cette procédure et de la défense des intérêts du Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations du Conseil d'Administration – des actes communicables.

Levallois, le 20 avril 2023



Martine ROUCHON

Vice-présidente

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Constitution de partie civile du Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de Levallois Tribunal judiciaire de Nanterre
Parquet N. 22016000002

Date de transmission de l'acte : 20/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/04/2023

Numéro de l'acte : 20230201 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230420-20230201-AR

Date de décision : 20/04/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.8. Decision d ester en justice